



Reprise à 80%du congé parental

Par **dedel60310**, le **29/11/2013** à **14:07**

bonjour, je me permet de vous écrire pour me renseigner sur mon cas. j'ai repris le travail depuis le 04/11/13 à 80% avec le mercredi (et dimanche entreprise fermée)de repos en accord avec l'entreprise, accord signé avec le drh qui a démissionné depuis. mon employeur veut me faire travailler le mercredi alors qu'il y a cet accord. En a t il le droit? merci de votre réponse